



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **29 mars 2023 à 19h00** - Date de convocation : **24 mars 2023**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

PRÉFECTURE DE L'EURE

17 AVR. 2023

ARRIVÉE

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à P.MAINGUY), LOCHON (pouvoir à P.CARRIER), VAUZOU (pouvoir à C.GUION), INIGO (pouvoir à M-M.MAGNAUDEIX)

DELIBERATION N° 15/2023 – CONTRÔLE DES POINTS D'EAU INCENDIE

M. le Maire informe les membres du conseil que la convention avec SNA concernant les contrôles des points d'eau incendie arrive à échéance et demande de l'autoriser à signer une nouvelle convention selon les mêmes conditions pour une durée de trois années.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident :

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

